



Charte d'engagement réciproque

Janvier 2018

L'OBJECTIF

L'objectif d'élecocité est de financer tout projet de transition énergétique que ses clients auront sélectionné.

Ils sont issus d'un des 4 domaines suivants :

- la production d'électricité renouvelable,
- l'éducation aux questions d'énergies et d'environnement,
- l'action sociale ou solidaire dans l'énergie,
- les économies d'énergie.

Cet objectif est assuré à travers l'offre de fourniture d'élecocité qui attribue un pourcentage de chaque facture au financement des projets sélectionnés par ses clients.

LES MOYENS

Les clients ou les porteurs de projets peuvent être **des particuliers, des associations**, des entreprises, **des start-up** ou des collectivités locales. élecocité met à disposition sur internet une plate forme de billfunding qui permet de déposer un projet et de solliciter son financement.

Chaque client sélectionne le projet qu'il souhaite soutenir lors de sa souscription mais peut en changer ultérieurement.

Un projet est accepté par défaut mais il peut être modifié ou corrigé par les équipes d'élecocité avant d'être définitivement validé.

LES PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT

La mise en œuvre de tout projet s'appuie sur les principes de bienveillance et d'engagement réciproque.

Cependant ces principes n'exonèrent pas les parties prenantes de leurs obligations légales.

Lorsqu'un projet est terminé, le porteur de projet peut en devenir propriétaire sous réserve qu'il s'engage à en assurer la maintenance et l'exploitation pendant les 5 prochaines années.

LES ENGAGEMENTS D'ELECOCITE

_ élecocité s'engage sur la transparence des montants affectés au financement de chaque projet et leur état d'avancement.

_ élecocité s'engage à accueillir et accompagner chaque porteur de projet pour lui permettre d'aboutir dans la réalisation de son projet.

_ Élecocité s'engage à libérer tout financement dès lors que les facturations des clients ont été confirmées par une relève des consommations et que les clients ont dûment payé leur facture.

_ **Le financement d'un projet n'est pas limité dans le temps** et ne dépend que des soutiens dont il bénéficie. Cependant, si un projet ne semble pas réalisable faute de soutiens trop peu nombreux, ils sont affectés à un autre projet en accord avec le porteur de projet.

_ Élecocité s'engage à s'assurer de la bonne mise en oeuvre de chaque projet dont il reste responsable et propriétaire jusqu'à la finalisation.

LES ENGAGEMENTS DU PORTEUR DE PROJET

_ **Le porteur de projet s'engage à tout mettre en oeuvre pour la réussite du projet** qu'il a présenté aux clients d'élecocité.

_ Le porteur de projet s'engage sur la véracité des informations, devis, et tout élément constituant le projet.

_ Le porteur de projet s'engage à n'associer à un projet que les parties prenantes (propriétaire d'espace, dirigeant d'organisme, responsable associatif....) ayant confirmé leur participation et ayant accepté dans sa totalité la présente charte.

_ En cas de défaillance d'un projet pour des raisons techniques, réglementaires ou de tout autre ordre, le porteur de projet s'engage à en informer immédiatement élecocité et à rembourser dans leur intégralité toutes les sommes éventuellement versées et qui n'ont pas fait l'objet d'une facturation.

LA TRANSITION ENERGETIQUE NOUS APPARTIENT